

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2015

CHAPITRE 15

**MINISTERE
DE L'EDUCATION DE BASE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	8
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	9
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015	12
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	13
2.1.	PROGRAMME 196: APPUI AU DEVELOPPEMENT DU PRESCOLAIRE	
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	
2.2.	PROGRAMME 197: UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	
2.3.	PROGRAMME 198: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR EDUCATION DE BASE	
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	
2.4.	PROGRAMME 199: ALPHABETISATION, EDUCATION DE BASE NON FORMELLE ET PROMOTION DES LANGUES NATIONALES	
2.4.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	

2.4.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	
2.4.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2015	
2.4.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2015	
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	15
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	16
3.2.	LEÇONS APPRISES	18
3.3.	PERSPECTIVES	19

NOTE EXPLICATIVE

§ Le 1^{er} janvier 2013, le Cameroun a basculé dans un nouveau mode de gestion budgétaire : la budgétisation par programme. Cette dernière commande l'allocation de crédits budgétaires aux politiques publiques sur la base des programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs de performance. Ces programmes sont structurés dans les Projets de Performance des administrations (PPA), rédigés annuellement par les ordonnateurs principaux du budget de l'Etat et annexés à la loi des finances. Après leur mise en œuvre, ils font l'objet d'une évaluation, également annuelle, dans le cadre de l'élaboration des Rapports annuels de performance (RAP), annexés à la loi de règlement.

Les RAP, prévus par l'article 22 alinéa 3 de la loi portant régime financier de l'Etat de 2007, étaient en 2016, rendus à leur troisième année d'élaboration, correspondant à l'évaluation des PPA de l'exercice 2015. A cet effet, il était question pour les départements ministériels et institutions de présenter l'état de réalisation technique et financière de leurs programmes au cours de cette année de référence, mais plus globalement, d'effectuer le bilan de la première période triennale de mise en œuvre du budget en mode programme (2013-2015).

En terme d'appropriation, il convient de relever pour s'en féliciter, la prise en main effective en 2015, de l'activité d'élaboration des rapports annuels de performance par les administrations concernées. Ces dernières, avec une assistance technique très faible, ont renseigné, conformément au format défini, les trois parties du RAP, avec en toile de fond l'objectif de fiabiliser davantage les éléments constitutifs du bilan technique.

Comme cela avait été le cas lors des deux années précédentes, les rapports annuels de performance 2015 sont déclinés ainsi qu'il suit:

- Contexte de mise en œuvre des programmes en 2015;
- Etat de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2015 ;
- Bilan stratégique et perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

L'amélioration des performances de l'éducation à travers le monde demeure une préoccupation de la Communauté internationale.

Les disparités entre pays pauvres et pays riches sont importantes aujourd'hui. Le droit universel à l'Education et l'accès au savoir est reconnu et ratifié par tous les pays et toutes les agences d'aide au développement. Cependant selon les dernières publications de l'UNESCO on note qu'une bonne frange de la population adulte (3,9 millions de personnes) au Cameroun ne sait ni lire ni écrire, ni calculer. La troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM3) révèle que les zones rurales sont les plus touchées par ce phénomène avec 40% des adultes analphabètes. En outre, elle dévoile l'existence des poches d'analphabétisme à Yaoundé, à Douala et ses environs et dans la région de l'Est avec respectivement 57,6%, 51,3% et 71,16% d'adultes.

Parmi cette population victime de l'analphabétisme, plus de 60% sont des femmes. La conférence de JOMTIEN (1990) et le forum de DAKAR (2000) qui ont traité de la situation alarmante de l'accès à l'éducation ont amené les dirigeants du monde à reconnaître l'éducation comme un droit fondamental de tous les citoyens. Ils se sont engagés à travers le programme d'Education Pour Tous (**EPT**) et le deuxième Objectif du Millénaire pour le Développement (**OMD**) à assurer un enseignement primaire de qualité, obligatoire et gratuit à tous les enfants, mais également à *“répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires dans la vie courante”* (objectif 3, EPT), et *“améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, notamment des femmes, d'ici 2015 et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente”* (objectif 4, EPT).

Dans cet esprit, le Gouvernement camerounais s'est engagé à travers sa **Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)** à construire un capital humain solide et capable de soutenir la croissance économique ; afin de donner en particulier aux ressources humaines de la nation les capacités nécessaires pour bâtir une économie camerounaise émergente à l'horizon 2035 (**DSCE, page 73 – Art 250**).

En 2013, le Cameroun a élaboré et fait endosser un plan décennal de développement de l'Education et de la Formation qui s'articule autour de trois (03) grands axes (**Accès et Equité, Qualité et Pertinence, Gouvernance et Pilotage**).

1/ Accès et Equité

Dans le préscolaire, le Gouvernement entend porter le taux brut de préscolarisation de 27% en 2011 à 40% à l'horizon 2020. Il s'agira d'étendre la couverture de l'enseignement maternel par le développement de l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales et avec l'implication forte des collectivités territoriales décentralisées. A ce niveau, le secteur privé est encouragé à développer l'offre préscolaire formelle. Cette extension du préscolaire devrait se traduire concrètement par l'accroissement des infrastructures, des personnels, l'application des programmes intégrés et flexibles.

Au niveau de l'enseignement primaire, l'objectif d'universalisation de ce cycle demeure la première des priorités. L'achèvement universel des six années de scolarisation prévu à l'horizon 2015 n'a pas été atteint et le cap a été mis pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable notamment l'ODD4 relatif aux défis de l'Education à l'horizon 2030. L'Etat entend poursuivre la création des écoles primaires publiques partout et que l'enseignement privé devrait être limité aux parents qui le souhaitent et disposent des capacités financières suffisantes.

Par ailleurs, l'Etat va continuer à lutter contre les disparités d'accès entre les zones rurales et les zones urbaines, entre les filles et les garçons. Il prendra des mesures pour accroître l'offre et stimuler la demande d'éducation, en particulier celle des filles et de tous les enfants à bas âge, notamment dans des zones où des pesanteurs sociales et traditionnelles mettent les enfants et les femmes hors du système de l'éducation. Il s'agira de poursuivre le processus de contractualisation avec le recrutement d'environ 3060 enseignants qualifiés avec priorité dans les zones désavantagées et rurales.

S'agissant de l'alphabétisation et de l'éducation de base non formelle, l'Etat entend élaborer ***un plan de mise en œuvre de la politique d'alphabétisation et de l'éducation non formelle***. Ce plan fait suite à la validation du document de politique d'alphabétisation, de l'éducation non formelle et de la formation en langues nationales, à la réalisation des études sur l'état des lieux des centres d'alphabétisation fonctionnelle (CAF) et des centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) et à l'étude sur le niveau de développement et le degré de maîtrise orale et écrite des langues nationales.

Cet important outil va permettre de manière générale d'engager les réformes prévues par les axes stratégiques du document de politique de l'alphabétisation, notamment l'amélioration de l'accès, de la qualité, de l'équité et de la gouvernance de l'AENF. Plus spécifiquement, il va conduire, dans un contexte de décentralisation, au développement avec les partenaires techniques, d'un programme de renforcement des capacités des acteurs à divers niveaux de la chaîne d'encadrement du sous-secteur (structures étatiques, OSC, initiatives privées et structures confessionnelles).

2/ Qualité et Pertinence

Il s'agit d'améliorer la qualité des apprentissages dans l'enseignement primaire à travers la réforme des curricula, l'accessibilité des manuels scolaire, la généralisation de l'utilisation des TIC, le dispositif d'assurance qualité, la santé en milieu scolaire, le taux d'encadrement pour le faire évoluer vers le ratio de 42 élèves par enseignant.

3/ Gouvernance et Pilotage

L'action du MINEDUB consiste à améliorer la gestion des ressources éducatives à travers le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation du système éducatif ; le renforcement des capacités de planification, la transparence dans la gestion des ressources par l'association des communautés.

S'agissant du financement du secteur de l'Education, le gouvernement entend porter les dépenses publiques de 18% en 2013 à 22% à l'horizon 2020. Pour ce qui est du sous-secteur

de l'éducation de base, le gouvernement entend porter sa part de 35% à 41% par rapport à l'ensemble du secteur de l'éducation et de la formation.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Aux termes du décret n°2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base, le Ministère de l'Education de Base est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de l'éducation de base.

A ce titre, il est chargé :

- de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement maternel et primaire ;
- de la conception et de la détermination des programmes d'enseignement et du contrôle de leur mise en œuvre ;
- des études et de la recherche sur les méthodes les plus appropriées pour l'éducation de base ;
- de l'élaboration des principes de gestion et d'évaluation des établissements de ce niveau d'enseignement ;
- de la formation morale, civique et intellectuelle des enfants en âge scolaire, en liaison avec le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
- de la conception et de la diffusion des normes, règles et procédures d'évaluation des apprenants ;
- du suivi et du contrôle de la gestion administrative et pédagogique des établissements publics et privés de ce niveau d'enseignement ;
- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la carte scolaire de ce niveau d'enseignement ;
- de l'élaboration, de l'analyse et de la tenue des statistiques de ce niveau d'enseignement ;
- de la politique du livre de ce niveau d'enseignement ;
- de la lutte contre l'analphabétisme ;
- du suivi des établissements maternels et primaires privés d'enseignement laïc et confessionnel ;
- du suivi des constructions des bâtiments et infrastructures scolaires de ce niveau d'enseignement ;
- du suivi des activités des associations des parents d'élèves et des enseignants (APEE) ;
- de la gestion et de la formation continue des personnels enseignants et auxiliaires.

Il assure la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), en relation avec le Ministère des Arts et de la Culture et le Ministère des Relations Extérieures.

Les Organismes consultatifs du Ministère de l'Education de Base sont :

- le Conseil National de l'Education ;
- la Commission Nationale de l'UNESCO ;
- le Conseil National d'Agrément des Manuels Scolaires et des Matériels Didactiques ;
- la Commission Nationale des Programmes et des diplômes ;

- le Conseil National de l'Enseignement Privé ;
- la Commission Nationale de l'Enseignement Privé de Base.

En outre, le Ministère de l'Education de Base en 2015 a disposé des projets de coopération bénéficiant des fonds de contrepartie. Il s'agit de :

- Projet d'Amélioration de la Scolarisation dans les Zones d'Education Prioritaires (PASZEP) ;
- Projet d'Amélioration de l'Equité et de la Qualité de l'Education (PAEQUE) ;
- Projet Eveil, Accès et Qualité de l'UNICEF;
- Projet d'Assistance Alimentaire (PAM) pour la Scolarisation de la jeune fille des ZEP.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les quatre (04) programmes ont été mis en œuvre en 2015 dans un environnement marqué par les principaux éléments de contexte suivants :

(i) au plan international

- L'adoption d'un nouvel agenda 2030 de l'éducation par la communauté internationale ;
- La publication du rapport international de l'enquête PASEC2014 qui mesure le niveau des acquisitions scolaires des élèves ;

(ii) au plan national

- L'insécurité dans la Région de l'Extrême-nord liée aux attaques de la secte islamiste Boko haram ;
- Le flux migratoire des réfugiés causé par l'instabilité en RCA ;

1.1.1 Sur le plan international

L'adoption de l'Agenda 2030 de l'éducation par la communauté internationale

Le cadre d'action du Forum Mondial de l'Education pour Tous accorde une attention particulière à un accès égalitaire entre les garçons et les filles à l'éducation. C'est ainsi qu'en son objectif n°2, il envisageait qu'à l'horizon 2015, tous les enfants, en particulier les filles, auraient accès à un enseignement primaire libre et obligatoire et, mieux encore, que tous achèveront le cycle primaire. Dans la même logique, l'objectif n°5 consacrait l'élimination des disparités de traitement entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire en 2005 et prescrivait l'égalité des sexes à l'horizon 2015.

Malgré toutes les interventions en faveur de l'éducation, certains pays particulièrement ceux de l'Afrique sub-saharienne n'ont pas pu atteindre les objectifs attendus à l'horizon 2015. Pour apporter des corrections à cette situation, la communauté internationale a adopté le Cadre d'Action Education 2030 qui constitue la convergence des efforts mondiaux pour la promotion du Développement Durable dont la réalisation de l'Objectif 4 (ODD 4).

Le Cadre d'action guide les pays dans la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030. Il vise à mobiliser toutes les parties prenantes autour de l'objectif ambitieux et des cibles de l'éducation, et propose des moyens de mettre en œuvre, de coordonner, de financer et d'évaluer l'agenda

Éducation 2030 – à l'échelle mondiale, régionale et nationale – afin de garantir l'égalité des chances dans l'enseignement. Plus précisément, ce Cadre :

- présente un programme universel et fournit des recommandations en vue du renforcement des politiques et des systèmes éducatifs ;
- met l'accent sur l'équité et l'inclusion, ainsi que sur le développement de stratégies permettant de toucher les populations les plus vulnérables et à besoins éducatifs spécifiques ;
- souligne l'importance de l'égalité des sexes, garantissant partout, aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes, les mêmes chances d'accès à une éducation de qualité ;
- dépasse la question de l'accès à l'éducation pour se concentrer également sur la qualité de l'éducation et le rôle central des enseignants et d'installations scolaires adéquates ;
- souligne l'importance du développement de stratégies afin de répondre aux situations d'urgence en matière d'éducation.

A titre de rappel, le Cadre d'action a été élaboré à l'issue d'un vaste processus de consultation, et ses principaux éléments ont été convenus lors du Forum mondial sur l'éducation tenu à Incheon, en République de Corée, en mai 2015. La Déclaration d'Incheon qui en résulte représente l'engagement ferme des pays et de la communauté mondiale de l'éducation en faveur d'un agenda de l'éducation unique et renouvelé – Éducation 2030 – qui est holistique, ambitieux, inclusif et inspirant. Par la suite, lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, les États membres ont officiellement adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, en s'engageant « à assurer une éducation inclusive et équitable de qualité à tous les niveaux de l'enseignement – préscolaire, primaire, secondaire, supérieur, technique et professionnel », et en soulignant que chacun « devrait avoir accès à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

La publication du rapport international de l'enquête PASEC2014 qui mesure le niveau d'acquisition des élèves

En 2014, le PASEC a lancé sa première évaluation internationale dans dix pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal, Tchad et Togo). L'échantillon porte sur près de 40 000 élèves enquêtés dans plus de 1 800 écoles à travers les pays. Dénommée PASEC2014, cette évaluation est la première d'une série d'évaluations internationales régulières. Les comparaisons des performances seront enrichies au fil des années par une participation étendue des pays de la CONFEMEN et par le suivi des tendances grâce aux évaluations successives.

Ainsi, malgré les progrès réalisés et les engagements des États, la qualité de l'éducation reste un immense défi pour la plupart des pays francophones du Sud. Ce d'autant plus que les résultats de la première évaluation internationale PASEC2014, publiés en 2015 mettent en exergue et analysent les constats en termes de faiblesse des systèmes éducatifs francophones du Sud, décrivant une situation préoccupante dans l'ensemble, et alarmante pour certains pays. Pour le Cameroun, ce rapport relève que, selon :

- Les niveaux de compétences
 - o 70% à 80% des élèves n'atteignent pas le seuil « suffisant » de compétences en langue, avec toutefois la moitié des élèves qui atteint ce seuil en mathématiques ;

- o au moins un élève sur deux en fin de cycle de scolarité primaire atteint le seuil « suffisant » en lecture, par contre plus de 50% des élèves ne l'atteignent pas en mathématique ;
- o Les écarts dans les performances des deux sexes sont faibles en début de scolarité, mais les garçons réussissent mieux que les filles en mathématiques
- Les facteurs de réussite scolaire
- o les inégalités socioéconomiques et le parcours scolaire des élèves (redoublement, enseignement préscolaire) se traduisent par des différences de performance, en début et fin de scolarité primaire ;
- o Les performances scolaires des élèves varient également en fonction des caractéristiques et des ressources des écoles.

1.1.2 Sur le plan national

Le climat d'insécurité dans la Région de l'Extrême-nord

La Région de l'Extrême-nord fait l'objet d'attaques régulières de la secte Boko Haram et le Chef de l'Etat a décidé d'un programme d'urgence scolaire en faveur de cette région pour pallier les différents faits néfastes de cette secte :

- o Fermeture de 144 écoles primaires publiques et le déplacement de 16 953 élèves ;
- o l'arrêt de certains chantiers de construction et de réhabilitation d'écoles.

Ce programme d'urgence scolaire a porté principalement sur les projets suivants :

- o La construction de 208 salles de classe ;
- o La construction de 87 blocs latrines ;
- o La construction de 56 forages ;
- o L'acquisition de 6240 tables bancs, 208 bureaux de maître ;
- o L'octroi du paquet minimum ;
- o La stabilisation du personnel en poste à travers l'octroi des primes dans les trois départements les plus affectés que sont le Logone-et-chari, le Mayo-Sava et le Mayo-Tsanaga pour un montant global de **503 Millions 280 Mille FCFA**.

Ces mesures ont coûté un montant de **3 Milliards 644 Millions FCFA**.

Le flux migratoire des réfugiés causé par l'instabilité politique en RCA

Suite à une instabilité politique en RCA, les Régions de l'Est et de l'Adamaoua ont connu un flux migratoire de 140 493 réfugiés dont 127 328 pour l'année 2014 et 13 168 pour l'année 2015. Face à cette situation, le MINEDUB à travers ses démembrements déconcentrés régionaux et en partenariat avec l'UNHCR, l'UNICEF et certains ONG internationales telles que PLAN INTERNATIONAL et IDA, a entrepris un certain nombre d'actions en guise de réponse à la demande croissante d'éducation dans ces localités. Il s'agit de :

- o La construction de 87 Espaces temporaires d'Apprentissage et de Protection des Enfants (ETAPES) à l'intérieur des sites de l'Adamaoua et de l'Est.
- o L'appui technique des COGESEs dans le recrutement et la prise en charge de la prime de motivation mensuelle de 96 enseignants volontaires et volontaires auxiliaires.
- o La distribution du matériel didactique et les kits d'apprentissage aux enseignants et surtout

aux élèves des écoles dans villages hôtes et des sites des réfugiés.

o La formation continue des enseignants et des encadreurs en éducation en situation d'urgence et dans la prise en charge psycho-sociale.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2015

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

En guise de rappel, l'objectif stratégique poursuivi par le Ministère de l'Education de Base est d'assurer une éducation de base de qualité à tous les enfants d'âge scolaire, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés et aux adultes analphabètes.

Faire le bilan stratégique de l'exécution du budget de l'exercice 2015 revient à procéder à un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique sus-décliné. Par la suite, nous verrons les perspectives à court et à moyen terme, par rapport aux leçons apprises.

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

En guise de rappel, l'objectif stratégique poursuivi par le Ministère de l'Education de Base est d'assurer une éducation de base de qualité à tous les enfants d'âge scolaire, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés et aux adultes analphabètes.

Faire le bilan stratégique de l'exécution du budget de l'exercice 2015 revient à procéder à un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique sus-décliné. Par la suite, nous verrons les perspectives à court et à moyen terme, par rapport aux leçons apprises.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Pour atteindre l'objectif stratégique poursuivi, les actions prioritaires ont tourné autour du renforcement de l'accès et de la rétention au cycle primaire, l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires, l'accompagnement de la suppression des frais exigibles dans l'enseignement primaire public, l'appui au secteur privé à travers les subventions classiques et l'expérimentation de la contractualisation, l'amélioration de l'offre préscolaire publique, le pilotage et la coordination des services, l'amélioration du cadre de travail et des conditions de vie des personnels, la consolidation du système d'informations statistiques du Ministère, la modernisation de la gestion budgétaire par l'introduction du budget programme.

· Renforcement de l'accès et de la rétention au cycle primaire

L'ensemble des ressources réservées au renforcement de l'accès et de la rétention scolaire. Dans ce cadre, des crédits d'un montant de 8 milliards 814 millions 100 mille francs CFA ont été transférés aux CTD pour :

- la construction de 589 salles de classe sur fonds BIP sur les 1381 construites ;
- la construction de 374 blocs latrines et de 2 clôtures dans les écoles publiques
- la réhabilitation de 268 salles de classe .
- l'équipement des 741 salles de classe en : 444 bureaux de maître, 41430 tables bancs et 350 kits de micro-sciences ;
- la construction de 153 Forages ;
- 269356 manuels scolaires ;
- 25632 guides pédagogiques ;
- 795196 cahiers d'activités destinés aux élèves de la SIL/Class One

Lesdits crédits ont par ailleurs servi au paiement des arriérés dus aux prestataires, pour un montant d'environ 330 millions 60 mille francs CFA.

En dehors de ces fonds internes, des Partenaires Techniques et Financiers ont apporté leurs concours à cet accroissement de l'offre d'éducation en finançant la construction de 792 salles de classe.

· Accompagnement de la suppression des frais exigibles dans l'enseignement primaire public

En vue de garantir l'effectivité de la gratuité de l'enseignement primaire public, les actions suivantes ont été menées :

- La fourniture du « Paquet Minimum » aux écoles à travers les CTD pour un montant de 2 085 553 000 francs CFA ;
- L'allocation des crédits de fonctionnement aux écoles primaires publiques à hauteur de 4 milliards 842 millions 180 mille francs CFA.

· Amélioration de la qualité de l'éducation

L'accent a été mis sur le renforcement de l'encadrement pédagogique de proximité. C'est ainsi que plusieurs séminaires de formation des enseignants, des directeurs d'écoles et des superviseurs pédagogiques ont été organisés. Comme chaque année, une allocation de un milliard de francs CFA a été consacrée à l'organisation des examens et concours de la session 2015.

Par ailleurs, des actions d'amélioration de la santé en milieu scolaire ont été intensifiées. A travers notamment l'organisation des campagnes de déparasitage des enfants en âge scolaire, en collaboration avec le Ministère de la Santé et avec l'appui des ONG. Des actions de sensibilisation et de formation des élèves et des enseignants sur la lutte contre les IST-VIH/SIDA en milieu scolaire ont également été réalisées pour un coût global de 257 millions de francs CFA, en partenariat avec le Centre International de Référence Chantal BIYA, l'UNESCO, le MINSUP, le MINPOSTEL.

Quant au sport, la 9^e édition des jeux de la Fédération Nationale des Sports Scolaires (FENASSCO) Ligue B qui s'est déroulée à Bafoussam à hauteur de 230 millions de francs CFA.

· Appui au secteur privé

Les établissements de l'enseignement privé ont bénéficié d'une subvention de l'Etat, pour un montant de 1 894 990 000 francs CFA, en attendant la mise en œuvre effective de la contractualisation de certains de ces établissements.

· Amélioration de l'offre du préscolaire public

Pour un coût total de 1 milliards 370 millions 500 mille francs CFA, 30 blocs maternels et 20 salles de classes ont été réhabilités.

· Amélioration du cadre de travail et des conditions de vie du personnel

Des crédits d'une valeur de 1 577 862 000 francs CFA ont permis :

- la construction de trois (03) autres Délégations Régionales (Nord, Ouest et Sud);
- l'équipement des nouvelles structures des services centraux et déconcentrés en matériels de bureau, matériels informatiques et mobiliers de bureau ;

- l'acquisition de 05 véhicules pour les Services Centraux, entre autres réalisations;
- Equipement de l'IAEB de Bamouso en pirogue à moteur ;
- La réhabilitation de trois édifices administratifs.

· Consolidation du système d'informations statistiques

226 millions 990 mille francs CFA ont été consacrés au financement des activités d'actualisation de la carte scolaire 2015.

· Pilotage et coordination des services

Au niveau du développement des ressources humaines, des séminaires de formation ont été organisés pour un coût d'environ 198 millions de francs CFA, de même que le recyclage des 3060 nouveaux enseignants recrutés dans le cadre de la contractualisation.

Par ailleurs, les activités permanentes suivantes ont été menées :

- l'assainissement du fichier solde ;
- l'assainissement du fichier du personnel ;
- la campagne de sensibilisation sur l'accompagnement et la stabilisation des enseignants à leurs postes de travail ;

· Modernisation de la gestion budgétaire de l'Etat

Le budget programme est une réalité au Cameroun depuis l'exercice 2013 sur lequel porte la présente évaluation. Comme souligné plus haut, les réflexes du budget des moyens sont encore présents. Aussi, le taux de mise en œuvre de cette réforme est évalué à 82%. Les performances du MINEDUB pourront être améliorées en prenant en compte les leçons apprises.

3.2. LEÇONS APPRISSES

- une fois l'enveloppe budgétaire notifiée, il y a lieu de recadrer les objectifs visés dans le Revue d'Actualisation du Programme dans l'optique d'aboutir à un PPA réaliste par rapport aux moyens mis à disposition ;
- il y a nécessité pour les responsables des programmes et les Contrôleurs de Gestion de s'impliquer davantage dans le processus de mise en œuvre des programmes pour une meilleure appropriation de ceux-ci ;

une insuffisance dans la définition de certains objectifs, actions et indicateurs a entraîné l'instabilité du cadre logique de certains programmes (les programmes de gouvernance institutionnel, d'universalisation du cycle primaire).

3.3. PERSPECTIVES 2016

- - Revisiter certaines actions et certains indicateurs pour plus de pertinence dans le suivi des performances des programmes et actions ;
- Poursuivre et intensifier la formation des responsables à tous les niveaux sur le budget programme ;
- Intensifier les rencontres du comité PPBS.